

Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Compte-rendu succinct

Etaient présents : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Catherine TELLIEZ, Guy CHEMIN, Sylvie DEROUETTE, Sylvie CHOQUEL, Serge ALEXANDRE, Nathalie MOREAU, Daniel ANDRIEU, Marie-Claude DUTERTE, Louisa MAMECHE, Nadège PICHON, Éric MERLIN, Christophe ROUSSEL, Olivier CLABAUT, Virginie ROUTTIER, Ingrid LOUETTE, Giovanni FRATTINI, Justine ROCHOY, Eitel ETEKI, Christophe BOUTIN, Alix GOUDYME

Excusées ayant délégué leur mandat : Daniel VINCENT à Jean LACROIX, Olivier LEROY à Serge ALEXANDRE, Stéphane SAMBON à Daniel ANDRIEU, Sylvie D'HAILLECOURT à Catherine TELLIEZ, Stéphanie LEROUX à Nathalie MOREAU

Absents : Cyril DUMOULIN, Sophie MONTIGNY

Secrétaire de séance : Sylvie CHOQUEL

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 9 juin 2020

Adopté à l'unanimité.

I. FINANCES

1) COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal approuve à **l'unanimité** le Compte de Gestion de la Comptable du Trésor pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** (3 Abstentions Groupe Ensemble Agir Pour Tous,) approuve le compte administratif 2019 du budget principal.

3) AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bernard EVRARD, Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2019 laissant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 938 289.89 €
- Un excédent d'investissement de 1 119 863.05 €
- Considérant un excédent d'investissement cumulé de 753 173.74 € après comptabilisation des restes à réaliser

décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif 2020 :

En section de fonctionnement : la totalité de l'excédent de fonctionnement

Compte 002 - recettes de fonctionnement : 938 289.89 €

Et de reporter au compte

Compte 001 – recettes d'investissement la totalité de l'excédent d'investissement soit :
1 119 863.05€

4) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition
- **fixe** les taux applicables pour 2020 aux bases d'imposition comme suit :
 - Foncier bâti : 14,87
 - Foncier non bâti : 42,15
 - CFE : 22,03

5) VOTE DU BUDGET 2020

Le Conseil Municipal adopte, **à l'unanimité** (3 abstentions Groupe Ensemble Agir Pour Tous), le projet de budget primitif 2020 comme suit :

- Section de fonctionnement : 5 944 744,73 €
- Section d'investissement : 3 085 836,89 €

Soit un budget global de 9 030 581,62 €

6) SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **Vote** une subvention de 70 650 euros pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.
- **Dit** que le montant de cette subvention sera inscrit au budget primitif 2020 de la Commune compte 657362.

7) VOTE DES SUBVENTIONS AUX SOCIETES LOCALES ET ŒUVRES D'UTILITE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal approuve, **à l'unanimité**, l'attribution des subventions aux sociétés locales et œuvres d'utilité publique selon la proposition de Monsieur Le Maire.

8) CONVENTION AVEC L'AAEPM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur Le Maire à la signer.

9) VENTE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN AD 360 ET AD 361 PRES DES WARENNES CITE DU MOULIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la vente des parcelles AD 360 et AD 361 à Monsieur BRENEL, pour le montant estimé par les domaines soit 10 000€ et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

10) REMISE SUR LES TARIFS DE REINSCRIPTION AUX ACTIVITES DU CENTRE SOCIOCULTUREL ET A L'ECOLE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal; après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la remise de tarif pour les réinscriptions, à hauteur de 35% pour les activités sur centre socioculturel et de 30% pour l'école de musique.

II. ADMINISTRATION GENERALE

11) DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE LA FDE 62

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne M. Guy CHEMIN comme délégué à la FDE62, assisté de M. Christophe ROUSSEL en cas d'indisponibilité.

12) DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE DES 2 CAPS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Nathalie MOREAU et Mme Justine ROCHOY comme représentantes du Conseil Municipal au Lycée des 2 Caps.

13) DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN ROSTAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Mme Nathalie MOREAU et Mme Justine ROCHOY comme représentantes du Conseil Municipal au Collège Jean Rostand.

14) DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ECOLE DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, désigne Mme Nathalie MOREAU comme représentante du Conseil Municipal au conseil des écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune. Elle pourra être assistée d'un membre de la commission enseignement.

15) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIAL POUR LE PERSONNEL MUNICIPAL (CNAS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, désigne Mme Sylvie DEROUETTE comme représentante de la Municipalité au sein du Comité National d'Action Sociale.

16) REMPLACEMENT DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne comme représentants au sein du comité technique :

Titulaires : Bernard EVRARD, Jean LACROIX, Nathalie MOREAU, Christophe ROUSSEL, Serge ALEXANDRE

Suppléants : Guy CHEMIN, Daniel ANDRIEU, Cyril DUMOULIN, Giovanni FRATTINI, Olivier CLABAUT

17) CHANGEMENT DE NOM DE LA RUE DE LA CITE DES VIEUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, décide le changement du nom de la rue de la cité des vieux en rue Jacques Fayeulle.

III. CULTURE

18) REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** approuve le règlement intérieur de l'école municipale de musique.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 40

Le Maire,
Bernard EVRARD

